

7600/19

(OR. en)

PRESSE 15
PR CO 15

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3681^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 18 mars 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	3
République de Moldavie	3
Chine	4
Yémen	5
En marge de la session	6
– Cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée	6
– Déjeuner informel avec le conseiller d'État et ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur les orientations relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure	7
– Sanctions à l'encontre du Soudan du Sud	8
– Spécifications d'exercice pour la gestion de crise de l'UE - Exercice militaire MILEX 19	8
– Conseil de stabilisation et d'association UE-République de Macédoine du Nord	9

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET AIDE HUMANITAIRE

– Transparence de la mise en œuvre de fonds de l'UE par des organisations non gouvernementales (ONG)	9
– Conseil d'association UE-Ukraine	9

ÉNERGIE

– Conclusions sur le premier examen thématique européen par les pairs en matière de sûreté nucléaire	10
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères se sont félicités des résultats de la troisième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui a permis à l'UE de réaffirmer son soutien au processus politique mené sous l'égide des Nations unies et qui a été l'occasion de donner un signal fort de la volonté de continuer à soutenir la population syrienne en parvenant à mobiliser l'aide de la communauté internationale.

La haute représentante a communiqué aux ministres des informations sur les discussions en cours au sein du groupe de contact international sur le Venezuela. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés préoccupés par la détérioration continue de la situation humanitaire. Ils ont réaffirmé qu'il était urgent de trouver le moyen de mettre en place un processus politique.

Parmi les questions abordées figuraient aussi la signature de l'accord de paix en République centrafricaine et les mesures que les États-Unis viennent d'annoncer concernant la Cour pénale internationale.

République de Moldavie

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la Moldavie à la suite des élections législatives du 24 février. Les ministres des affaires étrangères ont souligné qu'il était important que le gouvernement soit formé à l'issue d'un processus transparent et crédible, qui devrait être le reflet d'une véritable majorité parlementaire respectant les résultats des élections. Ils ont insisté sur l'importance de la non-ingérence dans le processus de formation et ils ont rappelé que l'UE ne soutient ni un parti en particulier ni des acteurs politiques spécifiques mais bien des valeurs et des principes.

Le Conseil a rappelé que la mise en œuvre de l'accord d'association est le fondement de la coopération de l'UE avec la Moldavie, en ce y compris un engagement ferme en faveur du programme de réformes et du respect de l'État de droit et des principes démocratiques.

Les ministres des affaires étrangères ont confirmé l'importance du principe de conditionnalité dans la mise à disposition d'une assistance macrofinancière, qui a dû être suspendue en raison d'une grave détérioration de la situation en ce qui concerne l'État de droit et le respect des principes démocratiques. Dans ce contexte, ils ont insisté sur le fait qu'il était primordial d'apporter des bénéfices tangibles à la population moldave et de continuer à soutenir la société civile.

[Relations de l'UE avec la Moldavie, informations générales](#)

Chine

Le Conseil a procédé à un échange de vues vaste et approfondi sur la Chine et les relations UE-Chine, avant sa rencontre avec le conseiller d'État et ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Wang Yi. La discussion servira à préparer le débat que les chefs d'État ou de gouvernement auront lors de la réunion du Conseil européen des 21 et 22 mars, dans la perspective du sommet UE-Chine qui se tiendra le 9 avril 2019 à Bruxelles.

Les discussions se sont inspirées de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur les relations UE-Chine - Une vision stratégique, qui a été adoptée le 12 mars. Les ministres ont salué l'évaluation faite dans la communication conjointe et les actions proposées. Si la stratégie à l'égard de la Chine, établie en 2016, demeure la base de la coopération de l'UE avec ce pays, la communication conjointe contient des orientations utiles sur la manière d'adapter l'approche de l'UE envers la Chine pour qu'elle soit plus réaliste, assurée et pluridimensionnelle.

Les ministres des affaires étrangères ont souligné qu'il était d'une importance capitale de faire preuve d'unité, de solidarité et de cohérence au niveau de l'UE pour avoir un dialogue constructif avec la Chine, car seule une UE présentant un front uni peut relever efficacement les défis que pose la Chine aujourd'hui. Ils ont aussi insisté sur l'importance des valeurs et principes de l'UE ainsi que sur la nécessité de sauvegarder les intérêts stratégiques de l'UE dans ses relations avec la Chine. Ils ont souligné l'importance que revêtent le respect des droits de l'homme et le dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Ils ont indiqué qu'il était indispensable que les relations économiques soient caractérisées par une meilleure réciprocité et que les entreprises de l'UE bénéficient de conditions égales et d'une égalité d'accès au marché. Les ministres ont aussi parlé de cybersécurité, de filtrage des investissements et de la nécessité de protéger les infrastructures et secteurs critiques de l'UE.

Les ministres ont demandé un renforcement de la coopération avec la Chine dans des domaines tels que le multilatéralisme, le changement climatique, la non-prolifération (y compris dans le cadre du plan d'action global commun ainsi que dans la péninsule coréenne), le maintien de la paix et les moyens de relever les défis liés à la sécurité régionale.

[Relations de l'UE avec la Chine, informations générales](#)

[Communication conjointe de 2019 sur les relations entre l'UE et la Chine - Une vision stratégique, communiqué de presse, 12 mars 2019](#)

Yémen

Les ministres ont rappelé qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit au Yémen et que la seule voie à suivre est la mise en œuvre de l'accord de Stockholm dans tous ses éléments. Ils ont souligné la nécessité de préserver l'élan politique et de presser les parties de tenir de toute urgence les engagements souscrits au titre de l'accord, ainsi que d'observer des progrès immédiats sur le terrain.

Le Conseil a réaffirmé que l'UE soutenait sans réserve l'envoyé spécial des Nations unies, Martin Griffiths, dans ses efforts visant à parvenir à une solution politique négociée, pérenne, durable, applicable et inclusive s'inscrivant dans le cadre d'un processus mené sous l'égide des Nations unies. Les ministres des affaires étrangères ont en particulier souligné qu'il importe d'associer pleinement les femmes yéménites au processus politique.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation quant à l'absence d'amélioration de la situation humanitaire catastrophique, particulièrement en ce qui concerne l'accès de l'aide humanitaire. Le Conseil a réaffirmé que l'UE et ses États membres poursuivraient leurs efforts en matière d'aide humanitaire et apporteraient une aide politique si nécessaire.

[Conclusions du Conseil sur le Yémen, 18 février 2019](#)

[Relations de l'UE avec le Yémen \(SEAE\)](#)

En marge de la session

– *Cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée*

La session se tenant le jour du cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, la haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont commémoré cet événement en réaffirmant publiquement les principaux éléments de la position de l'UE.

[Les ministres des affaires étrangères de l'UE commémorent le cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée \(vidéo\)](#)

– *Déjeuner informel avec le conseiller d'État et ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi*

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont eu une discussion large et ouverte avec le conseiller d'État et ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi.

La session du Conseil a été précédée par le dialogue stratégique UE-Chine entre la haute représentante de l'UE et le conseiller d'État.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Conclusions du Conseil sur les orientations relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure**

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après approuvant les orientations de l'UE relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure:

- "1. Le Conseil réaffirme que l'UE est attachée aux objectifs et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui s'applique à tous les êtres humains sans distinction aucune.
2. Le Conseil rappelle que le Traité sur l'Union européenne dispose que l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international.
3. Le Conseil rappelle en outre que la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
4. En vue d'accroître l'efficacité des actions de l'UE dans la lutte contre la discrimination quel qu'en soit le motif et d'améliorer la visibilité et la connaissance des valeurs et des actions de l'UE en matière de lutte contre la discrimination dans le cadre de son action extérieure, le Conseil approuve les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure.
5. Ces orientations relatives à la non-discrimination donnent suite au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, complètent et renforcent toutes les autres orientations de l'UE en matière de droits de l'homme, et soutiennent l'approche de la coopération au développement de l'UE fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme.

6. Les orientations relatives à la non-discrimination feront l'objet d'une large diffusion et leur accessibilité sera garantie, notamment pour les personnes handicapées. La mise en œuvre effective de ces orientations relatives à la non-discrimination sera assurée conjointement par l'Union européenne et ses États membres. Le groupe "Droits de l'homme" du Conseil soutiendra cette mise en œuvre en faisant intervenir, le cas échéant, d'autres groupes du Conseil. Il sera régulièrement procédé à des échanges de vues sur la mise en œuvre et le réexamen des présentes orientations."

Orientations de l'UE relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure

Protection et promotion des droits de l'homme

Sanctions à l'encontre du Soudan du Sud

Le Conseil a réexaminé les sanctions eu égard à la situation au Soudan du Sud et est convenu de maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur à l'encontre d'une personne.

Spécifications d'exercice pour la gestion de crise de l'UE - MILEX 19

Le Conseil a approuvé les spécifications pour l'exercice militaire de gestion de crise pour 2019 (MILEX 19). Il s'agit d'un exercice de poste de commandement portant essentiellement sur le processus décisionnel et la planification aux niveaux militaires stratégique et opérationnel dans le cadre du lancement d'une opération militaire autonome relevant de la PSDC.

L'exercice se déroulera les 4 et 5 novembre 2019, les phases de suivi s'étendant jusqu'au 15 novembre 2019. Il aura lieu à Bruxelles ainsi qu'à Larissa et à Nea Santa (Kilkis), en Grèce.

Il se concentre sur les interactions entre l'état-major d'opération de l'UE (EMO), l'état-major de force (EMF) et l'état-major de l'UE (EMUE). Les Nations unies ont été invitées à participer à l'exercice.

Les objectifs de l'exercice sont de veiller à la coordination effective de différents instruments de l'UE grâce à une approche intégrée et de renforcer davantage la capacité militaire de l'UE à réagir aux crises et conflits extérieurs.

Conseil de stabilisation et d'association UE-République de Macédoine du Nord

Le Conseil a établi la position de l'UE en vue de la quinzième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-République de Macédoine du Nord, qui se tiendra le 19 mars 2019 à Bruxelles.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET AIDE HUMANITAIRE

Transparence de la mise en œuvre de fonds de l'UE par des ONG

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 35/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Mise en œuvre de fonds de l'UE par des ONG: des efforts supplémentaires sont nécessaires pour plus de transparence". Le Conseil a conclu que les ONG étaient des partenaires importants dans la mise en œuvre des programmes de financement de l'UE et dans la fourniture de l'aide extérieure de l'UE. Dès lors, la transparence de la chaîne de financement est essentielle pour assurer l'efficacité des initiatives respectives.

[Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 35/2018 de la Cour des comptes européenne](#)

Conseil d'association UE-Ukraine

Le Conseil a adopté une position commune en vue de permettre l'actualisation des annexes de l'accord d'association avec l'Ukraine, afin de tenir compte de l'évolution de l'acquis de l'UE dans le secteur de l'énergie et de faciliter les efforts de rapprochement consentis par l'Ukraine dans ce domaine.

ÉNERGIE

Conclusions sur le premier examen thématique européen par les pairs en matière de sûreté nucléaire

Le Conseil a adopté des conclusions sur le premier examen thématique européen par les pairs en matière de sûreté nucléaire.

L'examen thématique par les pairs a été réalisé conformément à l'article 8 *sexies* de la directive modifiée sur la sûreté nucléaire ([Directive 2014/87/Euratom du Conseil](#)). Dix-neuf pays, y compris seize États membres de l'UE et la Commission, en tant qu'observatrice, ont participé au premier examen thématique par les pairs. Le sujet de ce premier examen thématique par les pairs, qui a été choisi par le groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG), portait sur la gestion du vieillissement. En octobre 2018, l'ENSREG a publié sur son site web un rapport sur l'examen thématique par les pairs.

La principale conclusion de l'examen par les pairs est qu'il existe des programmes de gestion du vieillissement dans tous les pays disposant de centrales nucléaires. Si aucune déficience majeure n'a été recensée dans la réglementation et la mise en œuvre au niveau européen des programmes de gestion du vieillissement, l'examen a mis en évidence des domaines dans lesquels des travaux supplémentaires permettraient de renforcer la gestion du vieillissement. En ce qui concerne les prochaines étapes, l'ENSREG élaborera un plan d'action indiquant comment pallier les difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen thématique par les pairs. Les pays participants élaboreront des plans d'action nationaux sur la mise en œuvre des conclusions se rapportant spécifiquement à leur pays.

Dans les conclusions qu'il a adoptées ce jour, le Conseil se félicite de l'adoption et de la publication par l'ENSREG du rapport sur le premier examen thématique par les pairs. Il a appelé les États membres à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux et a invité la Commission à veiller à ce que l'ENSREG élabore un plan d'action relatif aux mesures nécessaires pour pallier les difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen thématique par les pairs. Le Conseil encourage également les mesures visant une coopération et une transparence accrues ([document 7073/19](#)).
